

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCAATION** : 17 novembre 2016

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PLUMELET Jean-Luc, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : Mmes GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à M. TANI Florent*), MM PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*) et PONTAC Serge (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*),

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme GUINEL Marie-Jeanne, M. FLIPPOT Jacky

**OBJET** : *Indemnité de conseil au Trésorier municipal*

N° 2016 / 11 / 08

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 26 Septembre 2013 attribuant au Trésorier une indemnité de conseil au taux de 100 % prévue par les textes, et notamment l'article 4 de l'arrêté du 16 Décembre 1983.*

*Il informe l'Assemblée du changement de Trésorier au 1<sup>er</sup> Septembre 2016 et l'invite à se prononcer sur l'octroi de cette indemnité au profit de Monsieur Vincent LEDROIT. S'agissant d'un exercice ayant donné lieu à changement de comptable, l'indemnité est attribuée au prorata de l'exercice des missions dans l'année des deux comptables.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Vu l'avis favorable à l'unanimité, de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité du 15 Novembre 2016.*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,*

*DECIDE d'accorder au Trésorier Municipal une indemnité de conseil au taux de 100 % de l'indemnité maximum prévue par l'arrêté du 16 Décembre 1983.*

Vote : unanimité

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 28 novembre 2016

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20161124-CM-2016-11-08-  
DE  
Date de télétransmission : 28/11/2016  
Date de réception préfecture : 28/11/2016

